



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize février, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le dix février, se sont réunis à dix-neuf heures dans la salle Georges Lemaire sous la présidence de Monsieur ALEXIS Jacques, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : **22 (20)**

Jacques ALEXIS, Sabrina TOURMETZ, Eric VERSPIEREN, Eve VON TSCHIRSCHKY, Bertrand MENIGAULT, Jacques NICOLAS, Caroline de SAZILLY, Charlotte LOGEAIS, Hervé DEWYNTER, Mathieu BELKEBIR, Siham ROUSSEL, Frédéric GUIRIMAND, Laurent MITON, Julien COURTIN, Ségolène MOREAU, Stéphanie BANCAL, Françoise GUYARD-CASTANET (Départ à 21h avant le vote de la délibération n°2023-01), Patrick BOYKIN, Noëlle MARTIN (Départ à 20h avant le vote de la délibération n°2023-01), Alexandre RUECHE, Claude MAQUIS, Dominique DURAND,

Ont donné pouvoir : 5(7)

Denis PETITMENGIN	à	Jacques NICOLAS
Lucie CATROUX	à	Julien COURTIN
Caroline BOUIS	à	Jacques ALEXIS
Vincent CLAUDIERE	à	Sabrina TOURMETZ
Maelys LUXOR	à	Frédéric GUIRIMAND
Françoise GUYARD-CASTANET	à	Stéphanie BANCAL
Noëlle MARTIN	à	Patrick BOYKIN

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Hervé DEWYNTER

EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 22(20) REPRESENTES : 5(7) VOTANTS : 27

Monsieur le Maire souhaite en premier lieu la bienvenue à Dominique Durand, qui remplace M. Claude Jamati, démissionnaire et le remercie d'accepter cette nouvelle responsabilité, il connaît bien notre ville et va apporter sa valeur ajoutée sur les différents sujets.

Monsieur le Maire souhaite qu'au cours de ce premier conseil de l'année les échanges soient nombreux et dans un climat apaisé.

Monsieur le Maire procède à l'appel et vérifie le quorum. Le quorum est atteint.

Il présente l'ordre du jour de ce jeudi 16 février décomposé en 4 chapitres : finances et affaires générales ; urbanisme, travaux et environnement ; ressources humaines et questions diverses. L'ordre du jour est adopté.

Le secrétaire de séance est Hervé DEWYNTER.

L'approbation du PV du 13 octobre est proposée au vote. Il a été tenu compte de 5 demandes de modification : 3 ont été acceptées et 2 étaient sans objet puisque les informations avaient bien été intégrées dans les textes.

Le PV est adopté.

L'approbation du PV du 15 décembre est proposée au vote.



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

Madame Bancal signale qu'elle n'a pas de demande d'ajustement particulière. Mais ce projet de procès-verbal n'est pas acceptable en l'état, dans le sens où il élude un certain nombre d'informations, en particulier au début, où il est confondu Alexandre Rueche et Patrick Boykin. Il est éludé un événement qui met en cause son équipe concernant une pétition avec tout le mépris que ça implique pour les gens qui l'ont signée. Ce genre de choses doit faire partie du PV. Madame Bancal précise également que Alexandre Rueche répond à une remarque qui n'est pas évoquée dans le procès-verbal. Madame Bancal considère qu'il n'est pas complet et qu'il doit être reporté pour être mieux complété.

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu est une synthèse des débats. Il ne s'agit pas d'être censeur de quoi que ce soit. Et comme cela a été dit en introduction, il souhaite avoir des relations apaisées, et fera tout pour cela.

Madame Bancal demande que soient respectées leurs paroles car ce n'est pas un compte rendu, c'est un procès-verbal.

Monsieur le Maire propose la mise aux voix. 5 voix CONTRE (Mme Bancal, Mme Guyard, Mr Boykin, Mme Martin, Mr Rueche) ; Le PV du 15 décembre est adopté.

Avant de passer aux décisions et aux délibérations, Monsieur le Maire donne une information concernant le tram-train et les améliorations pour Bailly avec 6 points. Marc Tourelle et Monsieur le Maire échangent systématiquement avant chaque conseil municipal pour faire un point.

Tout d'abord, une nouvelle procédure sera effective à fin février concernant l'atténuation du redémarrage des rames en partance de la station de Bailly en direction de Saint Cyr. La formation en cabine des conducteurs est terminée et déjà, certains riverains nous précisent que certaines rames sont plus silencieuses. Nous avons demandé l'extension de cette mesure en gare de Noisy. Monsieur le Maire attend personnellement la confirmation de la part de la direction de Keolis sur ce sujet, tout comme d'Île-De-France Mobilités, suite au courrier en date du 21 décembre.

Le 2^{ème} point, la vitesse limitée à 50 km/heure au passage du premier et dernier train technique sur une plage réservée de minuit à 6h du matin est en fonction depuis le 19 décembre.

3^{ème} point, une procédure a également été établie concernant la réduction effective de l'utilisation du sifflet, tout en préservant la sécurité du passage à niveau. Il y a eu un incident avec des klaxons récurrents ça ne se reproduira pas.

4^{ème} point, c'est la revégétalisation en bordure des voies de tram. Celle-ci est en cours. Île-de-France Mobilités et notre direction technique ont identifié les espaces à végétaliser à savoir derrière Harmonie Ouest, la raquette de l'impasse de la halte, la zone du parking de la halte et après le passage à niveau, direction Noisy de part et d'autre de la voie. Cela représente une cinquantaine d'arbres et de buissons pour un coût de l'ordre de 100 000€ financé à la fois par Ile-de-France Mobilités et la région Ile de France. La compensation suite aux travaux de la SNCF réseau n'avait rien d'obligatoire, elle a été demandée et obtenue. La meilleure période de



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

la plantation va être au mois d'octobre. Noisy a fait de même avec un budget à peu près du même ordre.

Le 5^{ème} point suite à la publication de l'arrêté du 29 septembre 2022 permettant de rendre compte de pics de bruit sur les infrastructures ferroviaires, la zone urbaine de Bailly / Noisy n'y figure pas. Cependant, le T13 est inscrit sur la base d'un partenariat SNCF réseau et Bruitparif dont le résultat du bruit à pic sera étudié à partir de la station de mesure située sur le point le plus sensible entre Bailly et Noisy au niveau de la Gaillarderie, ou de la maison des jeunes. Il faut aussi préciser la mise en relation avec une de nos sénatrices, Madame Marta de Cidrac, qui travaille sur ce sujet au sein du Conseil national du bruit. Île-de-France Mobilités avait précisé qu'ils ne pouvaient engager de dépenses supplémentaires pour des équipements antibruits (absorbeurs, cloisons) compte tenu des normes actuelles donc l'évolution de cette législation est importante. Île-de-France Mobilités ne traitera les points sensibles qu'après une évolution de la législation. Sur ce sujet, on est parfaitement soutenu par Gérard Larcher, Président du Sénat.

Enfin, depuis le courrier du 4 août du président de SNCF réseau, les résultats de l'étude préliminaire concernant la demande d'aménagement du passage à niveau avec 4 demi-barrières pour une mise en service en 2024 est très attendue. Gérard Larcher lui a adressé une lettre pour lui demander où en était l'avancement de cette étude. Pour mieux échanger avec les associations et notamment Riverail. Noisy Le Roi a nommé Jérôme Duvernoy et Bailly a nommé Denis Petitmengin qui s'est beaucoup investi sur le sujet pour être les interlocuteurs privilégiés avec les associations et les maires. Dès la réponse de SNCF réseau et l'étude de faisabilité finalisée, le coût de cette nouvelle infrastructure sera connu.

Monsieur Boykin demande s'il serait possible de connaître l'objectif en termes de voyageurs sur cette ligne et le réalisé ?

Monsieur le Maire répond que l'objectif était de 20 000 voyageurs par jour pour une activité constatée aujourd'hui entre 6000 et 7000 voyageurs.

Monsieur le Maire présente les décisions.



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

I. FINANCES ET AFFAIRES GENERALES

1. Ouverture des crédits d'investissement

Rapporteur : Monsieur Eric VERSPIEREN

Un ROB sert à l'élaboration du budget 2023 que sera proposé au vote en avril prochain. Aujourd'hui, il est demandé au conseil municipal de prendre acte que ce ROB a été présenté.

Le contexte macroéconomique et financier, comme pour toute commune, repose tout d'abord sur une prévision de croissance en 2023 très limitée, à 1%, sachant qu'en 2022 la croissance était de plus du double à 2,7%.

Le déficit public est annoncé à 5% du PIB. Tout comme en 2022, la dette publique reste inchangée à 111% du PIB. Le contexte est celui d'une très forte inflation, qui vient en grande partie du conflit en Ukraine, qui a entraîné des hausses de prix des matières premières et des tensions d'approvisionnement. La hausse de l'inflation prévue en 2023 est de 4,2%. Après une hausse de cette même inflation en 2022 de 5,3%.

Ces chiffres vont peser sur les comptes de la commune.

Certaines mesures sont prises par l'État pour contenir au maximum cette hausse de l'énergie :

- Un bouclier tarifaire énergétique qui concerne les particuliers et qui consiste à limiter la hausse de l'énergie électricité et gaz en 2023, à 15% contre 4% pour l'année 2022. Cela reste excessivement loin du coût réel de l'énergie sur ces 2 années.
- Un filet de sécurité concerne les collectivités qui remplissent 3 critères bien précis, que Bailly n'a pas rempli en 2022, et par conséquent, ne reçoit aucune aide à ce titre.
- Un amortisseur électrique est également prévu en 2023 pour les PME qui joue au-delà des 180€/mégawatt. À partir de ce seuil, l'État prendra 50% du surcoût.
- Une indemnité carburant pour les travailleurs ayant un revenu modeste et qui utilisent une voiture ou une moto.
- Pour les collectivités locales, la suppression de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) sur 2 ans, compensée par de la TVA. Mais cela concerne avant tout notre intercommunalité.
- L'augmentation de la DGF (dotation globale de fonctionnement) qui est restée gelée pendant 5 années, il y a une augmentation de 1,2%. C'est malheureusement un effet d'annonce parce que cette DGF n'est pas répartie uniformément entre les communes et, nous n'en bénéficierons pas.



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

- Enfin, la création d'un fonds vert qui vise à soutenir les collectivités en termes de performance environnementale. Nous pourrions être concernés, avec le passage à l'éclairage en LED. Malheureusement, l'enveloppe est de 2 milliards sur le plan national dont seulement 1 million pour VGP.

Monsieur le Maire précise que les orientations budgétaires du mandat se répartissent en 12 axes qui sont développés.

Le projet territorial, qui inclut une réévaluation significative des logements sociaux dédiés aux besoins des concitoyens, à savoir des logements familiaux, des logements inclusifs, du BRS, l'acquisition sociale pour des jeunes ménages, des jeunes actifs et notamment des soignants. C'est un effort considérable de toute l'équipe d'urbanisme qui a fait un travail énorme. Les agréments ont été déposés, qui permettent d'atteindre 20% de logements sociaux à horizon 2026-2027. Au seul titre de la triennale 2000-2022 la ville avait un objectif de 136 logements, 214 ont été recensés. Cette situation nous éloigne de tout risque de carencement et de hausse de pénalité. Comme la ville est encore déficitaire, il y a 114 000€ par an à payer mais des échanges ont lieu avec la préfecture à ce sujet. Tous ces projets nécessitent d'être accompagnés dans leur mise en œuvre.

Madame Tourmetz indique que les agréments ont été obtenus et que 2 projets significatifs que sont le Manoir et la rue de Noisy pour les logements BRS et 11 logements sociaux vont pouvoir démarrer. Un travail est mené avec le bailleur social sur les plans d'installation de chantier. Des rendez-vous sont organisés avec les riverains concernés pour leur expliquer comment va se dérouler le chantier. Un démarrage de chantier pour le manoir est espéré début d'été et terrassement à partir du mois de septembre 2023.

Sur le secteur de Chaponval, au numéro 9, les travaux de démolition par l'entreprise Colas ont commencé pour détruire l'ancien bâtiment Mercedes.

Monsieur le Maire reprend la parole et présente le deuxième axe, qui concerne la transition écologique. C'est un engagement pour l'avenir avec des projets en cours dans le cadre du plan climatique. Pour le diagnostic énergétique, un travail est mené avec l'ALEC. Il y a la rénovation énergétique du bâti, le plan de sobriété communale, l'éclairage public LED avec la modification de 500 mâts dès 2023, pour avoir une consommation moindre et un meilleur éclairage, plus facile à régler.

Il y a également les réseaux de chaleur et la géothermie, projet mené avec 5 communes, Bougival, la Celle-Saint-Cloud, le Chesnay-Rocquencourt, Bailly et Noisy et Engie. Des mises en relations vont rapidement se faire avec les résidences concernées dont Harmonie Ouest, qui représente à peu près 40% de la population. L'objectif serait de passer en géothermie au moins 40% de la population de Bailly et quelques bâtiments publics.

Madame Tourmetz présente le sujet de la charte architecturale, élaborée à partir d'un document de travail reçu du CAUE. Elle précise qu'une nouvelle réunion de travail est prévue



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

avec tous les participants des groupes de travail précédents, à savoir les élus, les services, les promoteurs, les bailleurs et les habitants.

Monsieur le Maire reprend à propos de la plantation d'arbres et de l'embellissement de la ville avec un objectif, l'obtention de la 3^e fleur. L'an dernier, un audit avait permis de conserver la 2^{de} fleur, la ville n'était pas très loin d'obtenir cette 3^{ème} fleur. Cette année, tout sera mis en œuvre pour avoir une ville encore plus belle.

Le 4^{ème} axe est la protection et la valorisation de la Plaine de Versailles avec l'aménagement du hameau des Moulineaux. L'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques est réalisé. Il reste l'aménagement de la voie, et des places de parking. Une étude de ruissellement a également été réalisée. L'objectif est que ce sujet soit apuré fin d'année 2023.

En ce qui concerne la valorisation de la Faisanderie, nous discutons avec Fontenay pour avoir une ouverture nord. La ville de Fontenay est plutôt réservée sur l'ouverture sud mais nous pourrions envisager un chemin végétalisé de l'entrée au niveau du ru de Gally vers le lavoir.

Il y a encore le Chaucidou sur l'axe Intercommunal Fontenay-Le-Fleury / Bailly qui pourrait être rapidement mis en place de Fontenay au ru de Gally jusqu'au chemin des Moulineaux pour reprendre ce Chaucidou à peu près à 200-300 mètres du tunnel de la 307. Jusque-là les vélos emprunteront les chemins communaux. Le réaménagement de la voirie et des pistes cyclables associées constituent une des priorités : du Chemin du Cornouiller, en passant par le parc de la Châtaigneraie pour atteindre l'impasse de la halte et ensuite le cœur de ville pour évoluer sur la rue du Séquoia, le rond-point des Tillet jusqu'à la grille de Maintenon (2023-2024). Sachant qu'il n'y a plus d'obstacle à l'aménagement au niveau de la grille de Maintenon, nous allons pouvoir commencer les travaux.

Le 5^{ème} axe est l'amélioration nécessaire de l'offre médicale pour l'implantation de nouveaux professionnels de santé, tant généralistes que kinésithérapeutes. Nous attendons que l'architecte soit plus réactif car deux médecins souhaitent être accueillis dans les meilleurs délais.

Le 6^{ème} axe est l'amélioration de l'action sociale, en partenariat avec le département et les associations humanitaires.

Monsieur Guirimand explique qu'il y a un protocole en cours d'élaboration entre le CCAS et le territoire d'action départementale qui gère l'ensemble des actions sociales du département. Il s'agit d'une coopération entre les actions communales et les actions départementales pour créer une synergie. Les actions départementales sont très larges, depuis un pôle inclusion solidarité, un pôle insertion avec le RSA, un pôle jeunesse avec des actions de prévention, le pôle autonomie territoriale qui gère tout ce qui est vers les seniors, l'autonomie, le handicap, il y a le pôle santé avec la PMI et le planning familial. L'idée de ce protocole est d'avoir à la fois un partage d'informations sur le tissu communal, le tissu associatif et les actions départementales afin de pouvoir mieux identifier les interlocuteurs, de travailler ensemble sur les situations les plus complexes dans le respect des règles de confidentialité. L'analyse des besoins sociaux



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

(ABS) est une obligation légale depuis 1995, c'est une étude à la fois sociale et démographique de la ville. Même si les tendances sont connues en termes de démographie avec une pyramide des âges qui ne va pas forcément dans le bon sens, avec une évolution sociale et des difficultés pour attirer les jeunes ménages du fait du prix de l'immobilier. Cet outil sera une aide à la décision pour les communes afin d'orienter sur des bases concrètes, avec des données chiffrées, les actions à mettre en œuvre. Cette ABS concerne l'ensemble des élus, toute la politique sociale et toutes les perspectives de la ville dans les 5 à 10 ans à venir même si cet ABS doit être refait chaque année. Noisy-le-roi vient de le faire et une commission intercommunale a eu lieu. A partir de l'ABS, il faut choisir 1 ou 2 thématiques à travailler plus spécifiquement en priorité grâce à une mobilisation de l'ensemble des élus et des associations.

Monsieur le Maire présente ensuite, le 7^{ème} axe, l'activité économique de la ville et le soutien au développement du centre d'affaires des Fontenelles. Les bâtiments présentent des fissures, suite au glissement d'une couche d'argile. Le nécessaire a été fait auprès de la préfecture en faisant une déclaration de catastrophe naturelle. Le département nous soutient dans cette action en relation avec le Président du syndic et un certain nombre de propriétaires. L'objectif est de soutenir et de garder les entreprises, et d'augmenter le nombre de commerces dans le cadre de nos projets d'urbanisme.

Le point 8 est une programmation culturelle intercommunale enrichie avec l'apport de nouveaux projets, tant de Versailles Grand Parc, que des écoles associatives locales. Par exemple Electrochic qui va amener nos jeunes très prochainement dans le théâtre. Avec Noisy-Le-Roi, il est question de réorganiser le festival de guitare, le festival du théâtre amateur et faire venir des compagnies qui pourront assurer de bons moments au sein de notre ville.

Le 9^{ème} point, concerne le scolaire et la jeunesse présenté par Madame Von Tschirschky. La commune de Bailly, a depuis des années une ATSEM par classe et fait tout pour pouvoir préserver cela tant pour les enseignantes que pour les enfants, car c'est une grande aide pour conserver une maternelle de qualité. La municipalité avait aussi voté le principe du Conseil municipal des jeunes. La première réunion des jeunes s'est tenue avec des jeunes motivés, dynamiques. D'autre part, le permis du civisme est rédigé, un travail va être mené avec l'école La Pépinière pour la finalisation. L'ALSH accueille beaucoup d'enfants, tous ne peuvent malheureusement pas être accueillis lors des vacances scolaires ou le mercredi par manque d'animateurs qu'il est difficile de recruter.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a des demandes de la part des familles au niveau de l'accueil de loisirs. Lors de l'élaboration du plan du mercredi, le nombre d'élèves avait été estimé à 60, il est aujourd'hui de 100. Une liste d'attente a dû être mise en place sur les vacances, sur certains jours.

10^{ème} axe, pour la sécurité, 2 nouveaux policiers municipaux ont été recrutés en remplacement des 2 agents qui partent en retraite. Des caméras de vidéoprotection sont en attente, notamment place du marché où quelques jeunes font des dégradations, les commerçants se plaignent des dégâts causés.



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

Le point 11 est l'activation des actions de mutualisation avec Noisy-Le-roi en matière d'investissement sportif avec le SIBANO ; en matière de sécurité avec la constitution d'un conseil local de sécurité et de prévention à la délinquance et en matière de solidarité comme déjà évoqué.

Enfin, l'objectif est le maintien de l'autonomie financière de la ville par une épargne brute suffisante afin de maintenir un plan d'investissement significatif sur la durée de notre mandature en recherchant, en permanence, des économies et des financements extérieurs. Les services de la ville doivent évoluer pour répondre aux enjeux de ces orientations. Il y aura un renforcement nécessaire des effectifs techniques et de support en écologie et en urbanisme.

Madame Bancal souhaite poser des questions sur 3 projets : le projet de la maison médicale, le projet de la Halle du marché et le recrutement des nouveaux policiers municipaux. En ce qui concerne la maison médicale et son extension, elle précise qu'elle n'a pas été conviée, ainsi que Madame MAQUIS, aux 2 réunions qui se sont tenues et qu'elle manque d'informations.

Monsieur le Maire répond qu'il est prévu que le comité de suivi qui avait été constitué se réunira une fois qu'on aura toutes les informations, notamment de l'architecte.

Madame Bancal poursuit avec une question qui concerne la halle du marché et l'entretien avec les personnes qui sont venues à la rencontre du Maire, pour savoir si cela fait évoluer la mobilisation. Madame BANCAL souhaite également savoir si l'équipement des policiers municipaux évoluera ou si les policiers municipaux resteront non armés.

Monsieur Verspieren répond à la question concernant la halle. Une rencontre tout à fait intéressante a effectivement eu lieu avec un groupe de personnes venues s'enquérir d'un certain nombre de préoccupations sur ce dossier. Nous nous sommes engagés à répondre aux différentes questions, ce que nous ferons autant à ce groupe qu'au reste de la population, car la population doit avoir le même niveau d'information. Dès que nous aurons des informations à communiquer, il faut que le dossier soit un peu plus avancé.

Concernant le cabinet médical, pour avoir des choses intéressantes à communiquer, il faudrait que notre architecte nous donne les éléments que l'on attend, car discuter sans ces éléments d'architecture, ça ne présente pas un intérêt majeur.

Madame Maquis questionne alors sur l'utilité de former des groupes de travail sur le cabinet médical si le niveau d'information doit être le même entre le groupe de travail et la population. Elle souligne qu'un point pourrait être fait de temps en temps.

Monsieur Verspieren indique que son bureau est ouvert.

Madame Maquis rappelle que des commissions sont constituées, des comités intercommunaux existent et fonctionnent très bien. Elle s'exprime sur le fait qu'à Bailly, il y a des commissions où avec une étiquette d'opposition, on est éjecté.



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

Monsieur le Maire assure qu'il n'y a aucune volonté d'éjecter qui que ce soit. La municipalité attend des informations de l'architecte sur l'ascenseur PMR notamment, le kiné souhaite un aménagement plus complet du premier étage. Ces éléments sont attendus depuis 3 semaines, et dès qu'ils seront connus, les échanges reprendront.

Pour en revenir à la halle, une délégation a été reçue et a transmis un questionnaire que vous avez aussi. La réponse sera donnée à l'ensemble de la population. Les normes ont fait l'objet de nombreux échanges très constructifs qu'il faudra poursuivre.

Madame Bancal s'assure d'avoir bien compris que le projet reste absolument le même. Elle rappelle que la pétition a pour objet de s'assurer que compte-tenu de l'investissement que cela implique, que les baillacois veulent de ce projet. Elle comprend que des informations supplémentaires vont être données, et que le projet se poursuit sans rien changer au process.

Monsieur le Maire répond que l'objectif est de donner plus de confort à nos commerçants en évoluant sur les normes techniques, électriques, écologique et sur la sortie du parking. Il y a 2 impératifs, d'abord la nécessité d'avoir les subventions nécessaires à hauteur de 70% pour financer ce projet, et ensuite de connaître le coût réel des travaux. Monsieur le Maire précise que s'il y avait une inflation forte, cela remettrait en cause le projet, mais ce projet qui valorise le marché est inscrit, et davantage d'informations seront données.

Madame Bancal ajoute qu'elle souhaiterait davantage de concertation, notamment avec le SIBANO qui est un bel outil, pour travailler de manière intercommunale car elle craint de voir le marché s'échapper.

Monsieur le Maire répond qu'il existe un engagement avec Noisy-le-roi sur le fait que le marché est bien celui de Bailly et Noisy-le-Roi. Noisy n'apporte pas son financement pour des raisons économiques. Le marché est sur le territoire de la commune de Bailly, à l'inverse les baillacois profitent aussi du parking de Super U, de la piscine, chaque commune a ses propres investissements, ses propres coûts. Bailly a un marché qui est une belle image de marque, avec des commerçants qui sont partants pour améliorer leur confort et celui de leur clientèle.

Madame Bancal partage absolument l'idée de refaire l'électricité, les toilettes, sur l'amélioration de la place il y a forcément quelque chose à faire. Elle ne partage pas l'augmentation de confort pour les commerçants, car le fait de poser un toit au-dessus des stands sans bâches, ni avant ni arrière, ne les protégera pas donc leur confort ne sera pas optimal. Les halles évoquées lors du conseil municipal précédent sont des halles fermées, donc très différentes.

Monsieur le Maire précise que c'est un projet évolutif avec un certain nombre de plateaux qui seraient posés. Il sera possible d'augmenter le nombre de plateaux à un certain moment, ou mettre des auvents, ou des plaques de verre. C'est évolutif.

Madame Bancal regrette de ne pas avoir ces informations en tant que conseillère municipale.

Monsieur le Maire acquiesce et assure qu'un effort d'information sera fait.



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

Madame Guyard résume que les projets avancent bien, que ce soit la halle du marché ou le cabinet médical, qu'il y a une commission dédiée pour le cabinet médical, mais dont les membres ne sont pas conviés et le projet avance. Il a été budgété, les montants sont annoncés dans le débat d'orientation budgétaire. Elle regrette que le comité ne serve qu'à présenter et n'est absolument pas un lieu de débat.

Madame Bancal précise qu'en assistant aux réunions, elle a pu s'exprimer absolument librement, et a débattu.

Monsieur Rueche demande confirmation que le réseau de chaleur ne sera destiné qu'aux collectifs. Il précise que sa question porte sur les propriétaires privés et quelle est l'ingénierie derrière le fonctionnement financier, est-ce que ce sont les impôts qui vont servir à financer ?

Monsieur le Maire répond qu'il y a un schéma directeur lancé par VGP qui va travailler sur l'ensemble des réseaux de chaleur, au-delà de la géothermie, par exemple la biomasse. Il va y avoir une société de production avec un actionnaire principal qui sera Engie, complété par le département qui détiendra environ 20%. Les 5 communes concernées vont s'organiser pour lancer une opération de délégation de service public qui implique un appel d'offres, pour des clients en résidences collectives. La société qui sera sélectionnée pour la délégation de service public assurera évidemment le développement des canalisations pour accéder aux résidences, notamment Harmonie Ouest.

Madame Tourmetz précise que ce projet ne concerne que les habitats collectifs.

Monsieur Durand ajoute qu'un schéma directeur énergétique vient d'être lancé pour visiter tous les habitats collectifs et recueillir des éléments tels que la puissance de chaudière installée, la quantité de gaz consommée. Ceci va déterminer quelle serait pour chacune des résidences la solution adaptée avec l'idée directrice d'étudier 3 sources d'énergie. Dans l'ordre : ce qu'on appelle les énergies fatales. La 2^{ème} énergie, c'est la géothermie et la 3^{ème} énergie, c'est la biomasse. Il y aura ensuite une consultation pour une délégation de service public, pour la distribution de l'eau chaude qui va être fournie par le puisage de Engie, qui dessert des pavés. Faire un raccordement pour raccorder un petit pavillon coûte trop cher. Par contre un petit pavillon sera peut-être incité à utiliser des moyens de chauffage tels que les pompes à chaleur, ce n'est pas cher et ça chauffe bien.

Monsieur le Maire remercie Dominique Durand.

Madame Bancal souhaite s'assurer que la population sera suffisamment et prochainement informée en ce qui concerne le marché. Elle prend note que pour la maison médicale il va bientôt y avoir une nouvelle réunion. Elle regrette d'avoir été si peu invitée. Elle rappelle avoir posé une question concernant l'armement des policiers municipaux.

Monsieur le Maire répond que des policiers municipaux ont été recrutés. Le port d'arme est une question, cela implique une formation, un investissement et une cohérence avec Noisy le Roi.



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

Madame Bancal demande si cette évolution serait soumise à une délibération au Conseil municipal ou si, comme c'est de l'ordre de la police, cette décision est du ressort du maire.

Monsieur le Maire ne le sait pas encore. Il précise que ces 2 policiers ont été recrutés avec astreinte, ils interviendront à des heures où le besoin est réel, avec un service plus large qu'aujourd'hui. Il y a aussi des caméras, 5 ou 6 caméras de plus, nouvelles générations, sur la ville.

Madame Bancal demande si ces caméras donnent un résultat quantifiable aujourd'hui.

Monsieur le Maire prend l'exemple de celle du croisement à l'entrée de Bailly, qui permet d'identifier les véhicules qui entrent et sortent de la ville. Quand il y a des vols de véhicules, cela constitue une aide pour les retrouver. L'intérêt est surtout pour améliorer la circulation : on a observé que la majorité des véhicules arrivant au carrefour à l'entrée de Bailly continuent vers Marly le Roi. C'était une information importante pour l'aménagement de l'entrée de ville. Une autre caméra a permis de voir comment les gens traversent la voie du Tram-Train, en faisant du slalom entre les barrières.

Madame Bancal ne met pas en doute le fait que les caméras peuvent rendre des services mais demande si le surplus de caméras est un vrai plus.

Monsieur le Maire ajoute que sur la vingtaine de caméras que nous avons, certaines sont obsolètes et qu'il va falloir évoluer vers des caméras de nouvelle génération.

Madame Bancal rappelle qu'une délibération avait été votée permettant de verbaliser depuis les caméras. Est-ce d'actualité ?

Monsieur le Maire précise que ce n'est pas au niveau des caméras mais de lunettes dont disposeront les policiers. De plus, ils portent des caméras piétons qui leur permet d'enclencher la caméra en cas de difficulté.

Monsieur Verspieren reprend la parole et poursuit la présentation du ROB.

Depuis 2020, l'épargne augmente dans la commune.

Les dépenses ont été limitées à une hausse de 1,1% alors que l'inflation sur la même période était de 7%, ce qui montre bien des économies. Les recettes ont progressé sur cette même période de 5 %.

Les dépenses réelles de fonctionnement :

- Les charges à caractère général (énergie, le gaz et l'électricité, les achats pour les cantines, les contrats de service, les frais de nettoyage). On note que dans le BP 2023 cette partie est fortement en hausse par rapport à tout ce qu'on a pu connaître jusqu'à présent du fait des coûts de l'énergie : 28,9%
- Les charges de personnel 44,5% de nos dépenses en 2022.



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

- Les prélèvements de l'État pèsent 6,1% de nos dépenses
- Les autres charges (contributions et subventions versées) : 20,5%

Les recettes :

- Les produits de services scolaire et périscolaire.
- Les revenus fiscaux pour 80% des recettes (impôts fonciers, attributions de compensation versées par VGP, taxes de consommation finale d'électricité et droits de mutation).
- La DGF (dotation globale de fonctionnement) et ce qui nous est versé par la CAF.
- Les versements d'assurance au titre du personnel, les loyers

Les impôts et taxes :

En ce qui concerne le total des recettes, on observe une baisse régulière de la DGF.

Dans le même temps, l'accroissement des prélèvements est excessivement sensible.

La différence entre les recettes et les prélèvements est à notre désavantage de 210 000 € en 2022 (245 000 prévus pour 2023). C'est considérable pour notre budget.

L'évolution de l'épargne :

L'épargne va servir à financer les projets de la commune, c'est-à-dire les investissements. Cette épargne depuis 3 ans est en progression constante, 715k€ en 2020, 827k€ en 2021 et 910k€ en 2022, résultat d'une bonne gestion et de la crise COVID qui a ralenti l'activité de la commune.

Monsieur le Maire remercie Odile Chabert qui travaille énormément avec Éric Verspieren pour surveiller les coûts en permanence et tenir ces résultats.

Monsieur Verspieren poursuit avec le taux d'épargne brute qui progresse à 17% en 2022. Il rappelle qu'une épargne brute est considérée saine lorsqu'elle est à minima de 8%. Avec 17%, le taux est plutôt favorable.

Orientations 2023 :

Monsieur Verspieren rappelle qu'il s'agit toujours de budget de fonctionnement dans un contexte fortement inflationniste, avec un taux de la dépense communale estimé en 2023 à +7,2% soit environ 350 000 € d'inflation.

Le BP 2023 est élaboré dans un souci permanent de maîtrise des dépenses en tenant compte de l'inflation sur les principaux postes de dépenses, notamment les fluides (=116%), la restauration scolaire (+13%), le nettoyage des locaux (+6.4%), la propreté de la voirie (+22%). En ce qui



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

concerne la masse salariale, il est prévu une hausse de 6,5% sur l'ensemble de l'année. Il est noté qu'il n'est pas envisagé d'augmentation des taux communaux sur l'année 2023.

Monsieur Verspieren poursuit en présentant les recettes fiscales. Il n'existe plus maintenant que la taxe foncière sur le bâti, et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui représente très peu pour la commune. La taxe sur le foncier bâti, 2 240 000 €, tient compte d'une revalorisation forfaitaire de 7,1% édicté par l'État. Monsieur Verspieren poursuit avec les perspectives financières d'ici à 2026 en tenant compte d'une hypothèse des dépenses inflationnées de 4,5% et de 1,5% pour les recettes qui permettraient de dégager une épargne brute de 280 000 € en 2023, 135 000€ en 2024, et négative en 2025. En 2022, l'épargne brute dégagée était de 910 000 €.

L'épargne nette étant l'épargne brute de laquelle on retire ce que l'on doit payer pour rembourser nos emprunts.

Le développement de la commune avec les projets de construction à vocation de logements sociaux va amener une nouvelle population d'ici 2 ou 3 ans, qu'il va falloir accueillir avec des services municipaux, des services de proximité. Il faut dès à présent envisager de nouvelles ressources pour couvrir ces dépenses. La transition écologique ne sera pas neutre pour la commune

C'est la raison pour laquelle un certain nombre de préconisations sont présentées :

Pour le budget de fonctionnement, il est proposé de s'ajuster sur la commune voisine et de créer une taxe additionnelle qui fera partie de nos impôts fonciers ou une taxe additionnelle qui pourrait être qualifiée d'intercommunale pour alléger nos dépenses par une sortie de la contribution versée à l'heure actuelle au SIBANO de 272 000.

Par rapport à nos voisins et par rapport aux communes de notre strate, la commune de Bailly se situe au point de vue taxe foncière à un niveau de 24,74%. (Noisy est à 28%, Saint Cyr 29,5%, Jouy-En-Josas 34%, Fontenay-Le-Fleury 28%, Saint-Nom-La-Bretèche 32%). La moyenne de la strate du département des Yvelines est à 28%. La moyenne nationale est à 37%.

En intégrant cette taxe additionnelle, le taux global de prélèvement serait de 27,64% toujours légèrement en dessous des communes voisines. Cette taxe ne concerne que les propriétaires, tous les locataires, tous les habitants des logements sociaux à priori échappent à cette augmentation.

Pour évaluer ce que représente cette nouvelle taxe pour le contribuable, il faut observer la situation en 2022 : taxe foncière + dernier tiers de la taxe d'habitation. En 2022 : 3 situations différentes, pour un petit studio de 15 m² la taxe foncière était de 135€ ; pour un appartement de 100 m² harmonie Ouest la taxe foncière était de 1053€ et pour une maison de 150 m² 1526€. En 2022, il restait encore un petit peu de taxe d'habitation, le tiers de la taxe qui existait il y a 3 ans et qui a été chiffrée respectivement à 34€, 267€ et 387€ soit un total de fiscalité de 169€, 1320€ et 1913€ en 2022. En 2023, la nouvelle taxe additionnelle représenterait entre 17, 132 et 191€ par an dans chacun des exemples pris. Auxquels s'ajoutera la taxe foncière revalorisée de



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

7,1%. La fiscalité locale en 2023 sera donc pour nos 3 exemples de 161€, 1258€ et 1824€. La suppression de ce dernier tiers de taxes d'habitation couvre totalement ce qui est appelé au titre de cette taxe. La taxe d'habitation qui a été supprimée déjà à hauteur des 2/3 reste acquise pour les contribuables.

Le budget investissement comprend 5 investissements majeurs :

- a. L'aménagement, la modernisation de la place du marché,
- b. L'extension du cabinet médical,
- c. La modernisation de l'éclairage public,
- d. La valorisation de la plaine de Versailles avec la rénovation du chemin des Moulineaux
- e. La modernisation informatique (logiciel CIRIL pour les finances et les ressources humaines).

Et des investissements moins structurants mais tout aussi importants concernant les bâtiments publics :

- f. Le remplacement de la chaufferie de la bibliothèque,
- g. L'étude pour la mise aux normes des locaux concernant les archives et le réaménagement d'une partie du rez-de-chaussée de la mairie,
- h. Des travaux de toiture à l'école Pasteur et le changement d'un auvent à l'entrée de la pépinière.
- i. La mise aux normes du local de la chaufferie de l'église
- j. Les circulations douces.

Monsieur Verspieren présente un tableau de synthèse des dépenses et recettes, de fonctionnement et d'investissement.



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

FONCTIONNEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Dépenses de gestion courante	4 926 827 €	Recettes de gestion courante	5 248 397 €
Charges financières	6 900 €	Produits financiers	30 €
Charges exceptionnelles	41 000 €	Produits exceptionnels	6 300 €
Dépenses imprévues	110 000 €		
Dépenses d'ordre entre sections	170 000 €	Recettes d'ordre entre sections	
Virement de section à section	3 361 884 €	Résultat de fonctionnement reporté	3 361 884 €
TOTAL	8 616 611 €	TOTAL	8 616 611 €
		Autofinancement : 3 531 884€	
INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Dépenses d'équipement	6 168 612 €	Recettes d'équipement	1 616 921 €
		Dotations, fonds divers	94 500 €
Remboursement d'emprunt et dettes assimilées	58 000 €	Emprunts, cautions	4 000 €
Dépenses imprévues	200 000 €	Produits des cessions	665 000 €
Dépenses d'ordre entre sections		Recettes d'ordre entre sections	170 000 €
		Virement de section à section	3 361 884 €
Dépenses d'ordre patrimoniales	200 000 €	Recettes d'ordre patrimoniales	200 000 €
		Résultat d'investissement reporté	917 763 €
RAR n-1	672 989 €	RAR n-1	269 533 €
TOTAL	7 299 601 €	TOTAL	7 299 601 €

Monsieur Verspieren présente ensuite l'évolution de la dette. Par année, le remboursement de l'emprunt est à 53k€, il restera à 53k€ jusqu'à 2031 pour éteindre cette dette. L'annuité de l'emprunt étant composée de capital 53000 et d'intérêt à 7000 soit 60 000€ par an.



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Montants en K€	2021	RAR	mandat	total 2022 avec reports	2023	2024	2025	2026	Total investissements TTC	Subvention sur HT	FCTVA/projet	% financé	Reste à charge k€
Remplacement chaudières (autres batiments que écoles)	6	97	56	153	0	0	0	0	160	95	26	76%	38
Aménagement RDC Mairie et local des archives	0	0	0	0	115	115	0	0	230	147	38	80%	45
Aménagement carrefour rue de Maule/Grande Rue	0	0	1	1	40	1020	0	0	1061	200	174	35%	687
Rénovation Chemin des Moulineaux	2	106	9	114	250	0	0	0	366	141	60	55%	165
Modernisation éclairage public	0	14	0	14	500	0	0	0	514	180	84	51%	250
Création d'un parvis et d'une halle de marché	0	65	35	100	1456	0	0	0	1556	800	255	68%	501
Rénovation école élémentaire (dont chaudière),	40	115	223	337	45	150	40	40	652	170	107	42%	375
Amélioration locaux ALSH	57	13	17	29	8	0	0	0	94	54	15	74%	25
Modernisation informatique et téléphonie	11	82	70	152	9	55	5	5	237	0	39	16%	198
Circulation douce	14	0	8	8	140	90	0	0	252	82	41	49%	129
Programme de voirie	30	12	73	85	245	150	150	150	810	60	133	24%	618
Cabinet médical	0	3	9	13	681	0	0	0	694	347	114	66%	233
Eglise	44	0	20	20	5	5	5	5	85	0	14	16%	71
Vidéoprotection	0	121	0	121	46	30	30	0	227	79		35%	148
Café associatif	73	0	0	0	0	0	0	0	73	0	12	16%	61
Chaudière bibliothèque	0	0	0	0	170	0	0	0	170	88	28	68%	54
TOTAL GENERAL	278	629	520	1149	3710	1615	230	200	7181	2443	1141		3 597
Investissements récurrents	239	44	181	225	423	352	289	159	1686	247	277	NS	1439
Investissements totaux	517	673	701	1374	4133	1967	519	359	8868	2 690	1 417	NS	4 760

PPI	Dépenses	Recettes	
Programme d'Investissements 2021-2026	7181 k€	Autofinancement Epargne brute sur la période Rbt / emprunts 2857 k€ -387 k€	2470 k€
Investissements récurrents	1686 k€	Subventions	2 690 k€
		Excédent d'investissement reporté FCTVA (perception N-2) Taxe aménagt (87 k€)/plan relance (176k€) Cessions	1270 k€ 1513 k€ 263 k€ 665 k€
Total Investissements	8868 k€	Total Recettes Excédent de financement	8871 k€ 3 k€



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

Ce PPI se finance en recette avec de l'épargne brute sur la période de 2020 à 2025. Les 2 857k€ mentionnés tiennent compte des 3 premières années réalisées. Les 3 années suivantes, 2023, 2024, 2025, moins le remboursement des emprunts.

Monsieur le Maire précise que ces 2 857 k€ ne comprennent pas l'option présentée dans le point précédent. Le PPI est totalement financé par les résultats obtenus en 2020, 2021 et 2022, plus les subventions, plus les cessions, plus l'excédent d'investissement reporté 1 270 000 €, plus de la FCTVA, 1 513 000 €, plus des taxes d'aménagement et au titre du plan de relance, une aide aux constructions. Cela représente donc en recette 8 871k€.

Monsieur Verspieren ajoute que le programme d'investissement s'élève à 7181k€, et les investissements récurrents pour 1686k€, soit un total d'investissement de 8868k€, donc un équilibre parfait avec les recettes.

Monsieur le Maire souligne que le reste à charge est de 4760 k€ pour un total d'investissement de 8868k€. Il précise que sur chaque investissement, une inflation excessive remettrait en cause les projets. Chaque investissement prend toujours du temps, il peut y avoir un feu vert d'une institution, neutralisé par d'autres demandes comme celle de l'autorité environnementale sur la rue de Chaponval, donc il faut agir avec beaucoup de prudence.

Madame Guyard souhaite faire une réflexion sur la forme de la présentation qu'elle juge longue. La note de synthèse est déjà lue de façon extrêmement poussée, inutile de la relire en conseil. Cette présentation pouvait se résumer avec les 3 tableaux pour laisser plus de temps aux questions.

Monsieur le Maire répond qu'il y a une obligation de présentation.

Madame Guyard fait 3 remarques sur le fond : la perte de la DGF qui a été soulignée est annoncée depuis 10 ans, elle aurait dû être à 0, elle est à 59. La 2e remarque au niveau de la page 10, remarque déjà faite en commission finances, le tableau avec taxe additionnelle est faux puisque dans les dépenses réelles de fonctionnement, les 272 ne sont pas intégrés donc ça veut dire que le calcul est faux.

Monsieur le Maire explique que c'est une option et qu'il était intéressant de connaître l'incidence.

Madame Guyard pose une question sur l'épargne brute : est-elle estimée à 2857k€ sur la période 2021/2026 comme les investissements ? Les dépenses 7181k€, correspondent bien au programme d'investissement de 2021/2026. Donc en recette c'est également de 2021/2026. Or pour l'épargne brute 2021/2026 : En 2021, il y a eu 826, en 2022 910, en additionnant ce qui est porté en 2023, 2024 2025 2026 à savoir 280+135-18-180 on obtient un total d'un 1900k€ et non 2587k€. S'agit-il des 272x4 qui viennent en complément ? Dans la présentation, il a été précisé que ces 2587k€ sont estimés sans la nouveauté qui était la contribution civique Sibano. D'où vient la différence ?



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

Monsieur Verspieren explique que la période est de 2020 à 2025, tout simplement parce que les résultats de 2026 concerneront la prochaine mandature.

Madame Guyard remarque que les investissements sont détaillés de 2021 à 2026 et les recettes de 2020 à 2025. Elle voudrait juste être sûre que les dépenses et les recettes couvrent les mêmes périodes. Enfin, sur la fiscalisation du Sibano, elle déplore que cela ne touche que les propriétaires et pas 100% de la population parce que ça veut dire que 80% des propriétaires vont financer quelque chose qui va bénéficier à 100% de la population.

Monsieur le Maire précise que c'est la suppression de la taxe d'habitation et, puisque l'effort que l'on fait pour augmenter notre population se fait par l'intermédiaire des logements dits sociaux, ce sont des familles qui ne paieront pas d'impôts au titre des services de proximité.

Monsieur Belkebir remarque que quand il y a un locataire, sauf à être dans des logements sociaux, il y a quand même un propriétaire qui paye les charges pour lui.

Madame Guyard précise que le propriétaire n'habite pas forcément à Bailly.

Monsieur Belkebir explique que les charges sont payées par un propriétaire même s'il n'habite pas Bailly, Bailly perçoit la taxe foncière. Du point de vue de la commune, que le logement soit habité par un locataire ou un propriétaire, l'argent arrive dans la commune. Le propriétaire paye pour des services dont bénéficie son locataire. Vu de la commune, il n'y a pas de préjudice.

Madame Bancal explique qu'il faut prendre le point de vue des habitants et pas de la commune. Face à une augmentation, toutes les familles aujourd'hui sont en difficulté et vraiment inquiètes. Bien sûr que la commune, une fois qu'on aura fiscalisé le Sibano, touchera l'argent.

Monsieur Belkebir explique qu'il y a quelqu'un qui paye cette taxe, qui est le propriétaire du logement. Il n'y a pas à se sentir lésé par rapport à un locataire qui lui bénéficie des services qui sont payés par son propriétaire.

Monsieur le Maire précise qu'il y a aussi les bailleurs sociaux qui ne paient pas la même chose.

Monsieur Belkebir ajoute que l'impôt n'est pas le même pour tous les propriétaires, y compris pour les bailleurs sociaux, il y a des écarts d'impôts entre les différents types de propriétaires.

Monsieur le Maire explique qu'il y a effectivement un écart. Aujourd'hui il est difficile pour les communes de finaliser le budget sans la taxe d'habitation, il n'a plus qu'un seul outil qui est la taxe foncière bâtie. À Bailly, cela touche 80% de nos propriétaires. Les locataires, les familles les plus en difficulté aujourd'hui, ont aussi une augmentation de leur loyer et de leurs charges.

Monsieur Belkebir dit qu'il y a 2 catégories de manière globale, propriétaire et locataire, avec des fiscalités spécifiques à chaque type de propriétaire. Un propriétaire qui habite dans son logement bénéficie des services qu'il paye avec son foncier, s'il y a un locataire, le propriétaire



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

paiera l'impôt de la même manière et le locataire bénéficiera de ces services. La commune n'est donc pas lésée.

Monsieur le Maire explique que l'évolution vers des logements sociaux est imposée par la loi SRU, et ceux-ci ne sont pas imposés de la même façon.

Monsieur Belkebir remarque que là on parle des logements sociaux, c'est notre solidarité qui s'exprime et il faut s'en prévaloir plutôt que de le regretter. Si le problème est que les bénéficiaires des logements sociaux bénéficient des installations de la commune sans payer le même impôt, il faut plutôt s'en féliciter.

Madame Bancal précise qu'elle n'a jamais déploré en ces termes-là. Il est bien normal que les familles en difficulté, et sans avoir besoin de prouver sa sensibilité sur le sujet, qu'ils soient imposés comme ils peuvent être imposés. Elle précise qu'on a tous été élus autour de cette table par des gens qui attendent qu'on les défende. Là on parle de l'entité communale qui ne doit pas être lésée. Il ne s'agit pas de ça, il s'agit d'arriver à adapter notre politique pour que nos habitants soient plus confortablement bénéficiaires sans faire peser, ou en tout cas le moins possible sur leurs ressources.

Monsieur le Maire répond qu'on se place dans le cadre de l'intérêt général, qu'on pourrait avoir par ce biais des taxes intercommunales pour payer davantage de subventions à des associations qui peuvent en avoir besoin. Avec ce qui a été présenté, la pression fiscale reste à l'identique entre 2022 et 2023 et anticipe les besoins futurs.

Madame Maquis a une question qui concerne les subventions d'investissement telles qu'elles sont indiquées dans la présentation. Elles ont été chiffrées, mais ont-elles déjà été accordées, ou est-ce en cours et si c'est en cours, elle voudrait savoir quand elles seront accordées.

Monsieur le Maire répond que pour l'instant, seul le département s'est prononcé et que la ville attend des informations de la région. L'obtention de ces subventions qui sont fondamentales sera communiqué.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un débat, il faut encore travailler pour présenter un budget complet au mois d'avril. Il était important de vous exposer tout cela même si ça a été un peu long.



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

DECIDE DE PRENDRE ACTE que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur le budget de la Ville de Bailly, a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 16 février 2023.

2. Renouvellement de la convention pour la mutualisation des services en matière de systèmes d'information et de numérique et avenants financiers (annexe n°1)

Rapporteur : Monsieur Eric VERSPIEREN

Monsieur VERSPIEREN explique que depuis le 3 juillet 2018, les services informatiques sont mutualisés avec l'agglomération de Versailles Grand Parc, tant pour les équipements que pour la mise en place d'un délégué à la protection des données. Les montants pour 2021 s'élèvent pour les frais d'administration à 16 182,04€ et 4 791€ pour les matériels, ainsi qu'une régularisation à hauteur de 610€. Pour 2022, il est prévu une légère baisse, 15 982€ et 4760€. La mutualisation du délégué pour une dernière année coûtera à la ville 989€. À partir de 2022, ce coût du délégué viendra en déduction dans l'attribution de compensation versée par VGP.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

APPROUVE le renouvellement de la convention pour la mutualisation des services en matière de systèmes d'information et du numérique ainsi que les avenants financiers s'y rapportant concernant les montants réalisés en 2021 et le prévisionnel 2022 ;

APPROUVE l'avenant financier 2022 à la convention de mutualisation des services relative à la mise en place du délégué à la protection des données au sein du service commun en matière de systèmes d'information et du numérique ;

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pour la mutualisation des services en matière de système d'information et de numérique ainsi que les avenants financiers présentés par la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc dans le cadre de la mutualisation du service de systèmes d'information et du délégué à la protection des données ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

.....



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

3. Dissolution de la caisse des écoles (annexe n°2)

Rapporteur : Monsieur Eric VERSPIEREN

Monsieur Verspieren explique qu'il existait jusqu'à présent une Caisse des écoles qui permettait de gérer les temps périscolaires et extrascolaires. Les activités ont été reprises par la ville, la Caisse des écoles est inutilisée depuis le 1 janvier 2018. La Trésorerie demande la dissolution pure et simple de cette caisse, la ville reprenant le budget de cette caisse qui s'élève à 8434,51€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**,

DECIDE de la dissolution de la caisse des écoles qui prend effet à la date à laquelle la présente délibération revêtira un caractère exécutoire (ou fixer une date par exemple 1er mars 2023)

ARRÊTE les comptes de la caisse des écoles de Bailly conformément au tableau de résultats du compte de gestion 2021 et à la balance de clôture 2021 ci-joints,

DECIDE de reprendre l'excédent de fonctionnement d'un montant de 8 434.51€ dans le budget principal de la commune au compte 002.



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

II. URBANISME, TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT

1. Avenant n°3 à la convention d'intervention foncière conclue avec l'Etablissement Public Foncier d'Île de France (annexe n°3)

Rapporteur : Mme Sabrina TOURMETZ

Madame Tourmetz présente la convention signée et approuvée entre la commune de Bailly et l'Etablissement Public Foncier d'Île-De-France en 2018 et qui portait initialement sur 3 sites, la rue de Maule, l'impasse de la halte et la rue de Chaponval. En 2019, le périmètre d'intervention foncier a été étendu à 2 sites, Route de Saint Cyr et rue du Séquoia. Il a été de nouveau étendu par la signature de l'avenant n°2 approuvé en décembre 2020 et signé en janvier 2021 sur le site de la rue de Noisy où sera construit la résidence des Gondi.

La commune souhaite bénéficier de l'appui de l'EPF, toujours dans le secteur rue de Chaponval, étendu aux numéros 5 et 7 de cette rue. Pour cela, un avenant numéro 3 à la Convention doit être signé entre la commune et l'EPFIF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**,

APPROUVE l'avenant n°3 à la convention d'intervention foncière avec l'EPFIF,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention d'intervention foncière avec l'EPFIF en annexe et toutes les pièces s'y rapportant.

2. Création de poste en activité accessoire dans le domaine du Sport

Rapporteur : Monsieur Bertrand MENIGAULT

Monsieur Menigault explique qu'à Bailly, actuellement, nous n'avons pas de ressource sur les sports alors que la ville de Noisy a un responsable des sports qui travaille sur les événements sportifs de la ville. La solution proposée est que la personne actuellement responsable du Sibano nous accorde, à raison de 4h par semaine environ, une aide sur la définition de la politique des sports sur la ville. Cette délibération définit le montant d'une indemnité qui sera versée mensuellement et qui correspondra au temps de travail accordé à la ville de Bailly. Monsieur le président du Sibano a donné son accord pour que l'agent puisse être mis en activité accessoire à la ville de Bally.



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

Monsieur Nicolas acquiesce, et précise qu'à Noisy, une personne à temps plein s'occupe du sport. Compte tenu de l'efficacité du directeur du Sibano et du fait que ses actions porteront sur des soirées et sur des week-ends, la solution a été proposée au maire et à la DGS. En 2022, il a participé à l'organisation de tous les matchs de la coupe du monde, il a participé au Club des présidents et il participe aux réunions à chaque fois qu'il y a des réunions avec des présidents d'association le soir. Jacques Nicolas précise qu'il a réfléchi à un nouveau projet qui était dans le programme de créer une fête du sport qui aura lieu cette année au mois de mai. C'est un travail considérable pour que la ville soit plus dynamique.

Madame Bancal demande une précision quant à la délégation : Monsieur Nicolas avait bien délégation mais n'avait pas de support de personnel. Elle se questionne sur l'intérêt de faire une fête du sport Baillacoise, sans s'associer avec Noisy le Roi et sortir du fonctionnement avec le SIBANO.

Monsieur Nicolas, en tant que président du Sibano, rappelle que le Sibano gère des infrastructures qui sont mises à la disposition des gens. Le Sibano n'est pas là pour organiser des manifestations sportives. Par contre il y a beaucoup d'échanges avec le représentant de Noisy du Sibano, à l'époque Stéphane Moreau et aujourd'hui avec Salvador Ludena.

Monsieur Guirimand demande si on peut y voir une évolution du Sibano qui ne soit plus uniquement responsable des structures mais avoir une mission de politique intercommunale sportive par exemple de nos 2 villes et dans ce cas-là, ce poste voté aujourd'hui pour Bailly pourrait être, dans les années futures sur une intercommunalité ?

Monsieur Nicolas précise que les dotations du Sibano viennent des mairies pour fonctionner au quotidien. Pour une diversification des activités du Sibano, il appartient aux maires de décider une évolution des statuts.

Monsieur le Maire ajoute que déconnecter pour le moment certains événements paraît être opportun.

Madame Bancal demande si ça permettra un glissement de charges qui pèsent trop sur le fonctionnement du Sibano, sur la mairie.

Monsieur le Maire répond qu'on va discuter du budget du Sibano très bientôt. Cette solution est présentée pour cette année.

Monsieur Menigault précise qu'il s'agit d'un emploi accessoire, donc exonéré de charges patronales.



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, A l'UNANIMITE,

DECIDE de la création d'un emploi au titre d'une activité accessoire à 15% d'un temps complet,

DECIDE du versement d'une indemnité accessoire forfaitaire égale à 415 euros brut mensuel.

Jacques Nicolas, en tant que Président du SIBANO, ne prend pas part au vote.

.....

3. Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CIG Grande Couronne (annexe n°4)

Rapporteur : Monsieur Bertrand MENIGAULT

Monsieur Menigault présente la convention avec le centre de gestion, c'est un service qui définit les modalités de fonctionnement du service de médecine préventive, avec un médecin du travail, ce qui est extrêmement rare et précieux. Il s'agit simplement de renouveler pour 3 ans la convention de mise à disposition d'un médecin de prévention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, A l'UNANIMITE,

APPROUVE la convention relative à l'adhésion au service de médecine préventive avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région Ile de France en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

4. Convention relative au remboursement de la rémunération des médecins membres du conseil médical interdépartemental et des expertises médicales (annexe 5)

Rapporteur : Monsieur Bertrand MENIGAULT

Anciennement, il existait un comité médical et une commission de réforme. Désormais, c'est un conseil médical qui traite des dossiers de congés de longue maladie, de congé de longue durée, de maladies professionnelles et d'imputation d'un accident à l'employeur. Ces commissions peuvent diligenter des expertises et lorsqu'elle se réunissent, elles font intervenir des médecins et ces médecins sont rémunérés à concurrence de 21€ par dossier. Il s'agit d'une convention pour permettre de rembourser forfaitairement les médecins qui interviennent au sein de ce nouveau Conseil médical.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**,

APPROUVE la convention relative au remboursement de la rémunération des médecins membres du conseil médical interdépartemental et des expertises médicales avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région Ile de France en annexe,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

III. QUESTIONS DIVERSES

Une question a été transmise aux services de la Mairie hors délais. Pour autant, Monsieur le Maire souhaite en faire état. Elle portait sur la communication et la concertation sur les changements de priorité sur la rue de Maule, rendant prioritaire les rues perpendiculaires que sont la rue de plan de l'Aître, la rue des Prunus, la rue du Pré au Bois.

Monsieur le Maire répond que la ville reçoit régulièrement des plaintes portant sur la vitesse excessive sur la rue de Maule. Un essai est fait à titre expérimental. Les réactions sont positives, les voitures, les autobus s'arrêtent.

Monsieur le Maire communique le message d'une personne qui voulait faire part du retour favorable de plusieurs riverains suite au changement de priorité rue de Maule. Il cite « j'ai pour ma part été sensible à l'appel préalable des services techniques et vous en remercie. Les réseaux sociaux disent tout et son contraire, mais je pense que cette initiative donne le ton et invite les conducteurs à réduire leur vitesse. C'est en tout cas très probant à l'angle de la rue du plan de l'Aître et de la rue de Maule. La vitesse semble avoir sensiblement diminué car la circulation en provenance de la rue du plan de l'Aître est réelle. Au niveau de l'impasse des Prunus, c'est évidemment plus mitigé. ». Monsieur le Maire ajoute que sur le chemin de Maltoute, des propriétaires l'avaient demandé.

Madame Bancal précise qu'il ne s'agissait pas de remettre en question ce changement, elle félicite pour cette excellente idée. Elle précise que c'est une bonne façon de ralentir et l'expérimentation qui a été faite rue du plan de l'Aître le montre, avec un investissement minimum. Pourtant, il y a des critiques, celle qui donnait sur le chemin de Maltoute, mais la ville n'avait pas d'autre choix que d'utiliser cette impasse parce qu'il n'y a pas d'autre axe et effectivement, chemin de Maltoute les gens roulent beaucoup trop vite.

La question portait sur la communication sur Facebook tout d'abord, puis dans la newsletter, 2 jours avant que le changement se fasse. Madame Bancal précise que les véhicules ne respectent pas les arrêts au niveau de l'Allée des Prunus, allée du Pré au Bois. Une signalisation plus en amont et plus visible, avec un cédez-le-passage à 50 mètres serait plus efficace. C'est vraiment une excellente idée. Sur la forme elle trouve un peu difficile pour tout le monde de s'y préparer.

Monsieur Boykin fait remonter une remarque des représentants d'associations qui du fait que les 2 bulletins municipaux (Noisy et Bailly) ne paraissent plus à la même périodicité, que c'est compliqué de faire passer une information dans le bulletin de Bailly et une autre dans celui de Noisy. De plus, il y a eu une omission dans le dernier numéro, il a été dit la dernière fois au Conseil que nous avons reçu un prix, notamment pour les Sentes. Ça aurait été bien de communiquer dessus.

Monsieur le Maire lève la séance.



**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023**